

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2010-2011

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2010-2011

Arrêté en date du 10/04/2011

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 14/05/2011 à 10H00.**
Gymnase communal, Rue Hecquet à 7973 Stambruges
Accès : voir calendrier administratif matricule 1208 (JS Stambruges)

Ordre du Jour

- 2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).
- 2.2 Rapport du CP**
- 2.3 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)**
- 2.4 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
- 2.5 Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 2.6 Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 2.7 Interpellation(s)**
- 2.8 Budget 2011-2012**
- 2.9 Elections des nouveaux membres**
- 2.10 Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 2.11 Proclamation des résultats du championnat**
- 2.12 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 2.13 Divers**
- 2.14 Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 07 mai 2011 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire: SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, D'HAENE Dominique,
 FARAONE Salvatore, LECOMTE André, MOSCIATTI Renzo,
 TURRISI Joseph, VASSART Maurice

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP

Robert Sonveaux : Trésorerie du CP

Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors + jeunes AWBB

Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes

Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)

Dominique D'Haene : Homologation des terrains (Hainaut occidental)

Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers, Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Christophe Notelaers : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Jules Delepelaere, Christian crappe, Maurice Vassart : Contrôle des feuilles
 Maurice Vassart : Application des amendes et contrôle des feuilles des -12 ans
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
 Salvatore Faraone : Coupe du Hainaut jeunes

3-Sortants et rééligibles

Mme Lucienne Capron et MM Salvatore Faraone, Christophe Notelaers et Maurice Vassart.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 10/04/2011. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	8	7	1
Crappe C.	8	6	2
Delepelaere J.	8	8	0
D'Haene D.	8	6	2
Faraone S	8	8	0
Lecomte A.	8	8	0
Mosciatti R.	8	8	0
Notelaers C.	8	8	0
Sonveaux R	8	8	0
Turrisi J.	8	8	0
Vassart M.	8	7	1

b) Bureau

Crappe C.	28	28	0
Delepelaere J.	34	34	0
Notelaers C.	35	35	0
Sonveaux R.	35	35	0
Turrisi J.	30	30	0
Vassart M.	26	26	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la bonne collaboration et le travail effectué pendant la saison 2010/2011.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R. Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2010-2011

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition a été élaboré par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

Suite au vote des clubs lors de la dernière assemblée, le CP n'a pas fait imprimer de calendrier papier. La version électronique du calendrier administratif était disponible sur le site provincial.

588 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

5 équipes ont déclaré forfait en seniors et **38** équipes ont déclaré forfait en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	36	Pupilles	18
	Cadettes	11	Benjamines	18
	Minimes	15	Poussines	08
Messieurs	Seniors	104	Pupilles	55
	Juniors	34	Benjamins	67
	Cadets	27	Poussins	65
	Minimes	44	Pré poussins	34
			3 contre 3	09

D'où un nombre total de **545** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en championnat FRBB et AWBB (**57**), nous comptabilisons un total de **602 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

Le nouveau programme de gestion du calendrier mis en place en juillet 2009 a donné totale satisfaction cette saison. Afin d'encore l'améliorer, certains modules sont en cours de développement. La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est relativement bien déroulée.

Du 01 juillet 2010 au 10 avril 2011, le site provincial a reçu **352297** visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (800 depuis août 2010 !) qui vous occasionnent énormément de frais (près de 7000€ d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Pour la deuxième fois, le CP a remis les trophées aux champions du Hainaut non plus lors de l'Assemblée Provinciale mais lors de la dernière rencontre de championnat.

Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.
Les coupes ont été remises à l'ABC Tremplin Mouscron en dames et à la Royale Dottignies en messieurs par MM Notelaers et Sonveaux.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

10/04/2010

Notelaers Christophe

Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Toutes les feuilles ont été contrôlées chaque semaine par le bureau (en particulier par MM Delepelaere, Crappe et Turrisi) :

Art. 16 : ne pas présenter à l'arbitre la carte d'identité ou le certificat médical. Amendes faciles à éviter.

Art. 28 : le nom du délégué au terrain fait défaut sur la feuille, surtout chez les jeunes.

Art. 48 : comprend deux amendes : arrivée tardive des feuilles de match au bureau et les feuilles incomplètes (Ex. absence du n° du match).

Art. 66 : les résultats des rencontres non transmis au responsable dans le délai requis.

Art.73 : les forfaits; trop de forfaits cette saison, surtout en fin de championnat.

Art. 35 : l'absence de licence technique chez les entraîneurs.

Art. 22 : les arbitres n'étant pas présents aux rencontres et ne s'étant pas déconvoqués valablement sont sanctionnés d'une amende équivalente à l'indemnité de match.

Art.47 : le trop-perçu des arbitres : leurs clubs remboursent la somme exagérément perçue au club qui les a défrayés.

Chargé par le C.P. d'appliquer les amendes décidées chaque semaine par le bureau, les diverses infractions aux articles précédents ont donc été sanctionnées.

Beaucoup d'amendes citées ci-dessus pourraient être évitées.

Votre dévoué,

Maurice VASSART
Membre du C.P.
11/04/2011

Rapport d'activités des convocateurs

Comme le championnat passé (2009 – 2010), nous disons « Enfin ! » tant cette saison a été aussi très difficile pour les deux convocateurs.

Les causes ? Nous ne les énumérerons pas, ce sont, depuis plusieurs années, toujours les mêmes. Nous voudrions cependant attirer votre attention sur trois points qui nous semblent particulièrement préoccupants pour une bonne pratique de notre sport préféré.

1) le manque de fair-play, la contestation, la violence sur les terrains. Il y a eu, il y a et il y aura toujours des contestations sur l'arbitrage, cela fait partie du jeu, du spectacle mais comme maintenant cela devient inadmissible.

Vous devez savoir que pour notre province et pour le championnat qui se termine 152 cas ont dû être traités par les organes judiciaires régionaux et provinciaux. C'est beaucoup surtout qu'il y a de très nombreux cas qui se sont passés lors de matches de jeunes.

Quel bel exemple pour ces jeunes joueurs de voir leur coach vitupérer l'arbitre, leurs parents crier, gesticuler, insulter et même se battre !!!!!

2) le nombre de modifications (800 au 9 avril : record battu et sans compter celles découlant des deux semaines neigeuses) qui entraînent beaucoup de changements et de travail pour nous, les convocateurs. Pourquoi faire un calendrier ? Pourquoi faire une réunion pré-calendrier ?

3) le nombre de forfaits généraux : 43 au 9 avril (5 en seniors et 38 en jeunes). Ce dernier chiffre nous désole et nous inquiète.

J. Delepelaere & J. Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux

La saison qui se termine a vu un nombre accru de demandes de modification du calendrier enregistrées après le 31 juillet 2010.

Pas moins de 800 demandes ont été accordées à partir du 1er août 2010.
Les modifications intervenues avant le 31 juillet ne sont ni comptabilisées, ni taxées.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire.

On doit aussi déplorer un nombre considérable de déclarations de « forfait général ».
Au cours de la saison, 43 équipes ont ainsi disparu de la compétition.
(5 équipes « seniors » et 38 équipes « Jeunes »)

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comté provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales, pour participation à d'autres compétitions (Coupes) et pour intempéries (dans la mesure où les délais impartis avaient été respectés).

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Août 2010	253,00 €	790,70 €
Septembre 2010	451,60 €	891,40 €
Octobre 2010	502,90 €	205,70 €
Novembre 2010	343,80 €	45,70 €
Décembre 2010	332,40 €	91,40 €
Janvier 2011	1.064,10 €	116,00 €
Février 2011	862,20 €	236,60 €
Mars 2011	639,70 €	69,60 €
Avril 2011	89,60 €	0,00 €
	-----	-----
Totaux	4.539,30 €	2.447,10 €
	=====	=====

Soit un total général de 6.986,40 €

Lambusart, le 07 avril 2011

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2010-2011

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mr Salvatore Faraone pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 27

Messieurs : 51

Jeunes filles : 58 dont Cadettes : 12 Minimes : 15 Pupilles : 15 Benjamines : 16

Jeunes garçons : 209 dont Juniors : 32 Cadets : 28 Minimes : 36 Pupilles : 35

Benjamins : 41 Poussins : 37

50 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

74 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

287 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.

1 forfait général a été enregistré en catégorie « Messieurs » au premier tour.

13 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers.

L'organisation des finales a été attribuée au club du RBCJS Baulet (0148) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 5 et 6 mars 2011.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis à l'ABC Tremplin Mouscron (Dames) et à la JS Stambruges (Messieurs).

Les prix du fair-play ont été attribués par le Conseil Judiciaire du Hainaut à Mlle J Majchrzak (Fam Gaulois Quiévrain) et à Mr F Chalet (BC Blaton).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Salvatore Faraone et Christophe Notelaers

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2011-2012

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut Seniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Seniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut seniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour un match de poule, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.

- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).

Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 14 mai 2011

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2010-2011

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
- 3) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B., à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories poussins, benjamins et benjamines, le règlement en vigueur pour le championnat 2011-2012 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier administratif provincial sera d'application.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finales inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour PO, BEF, BEG) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le

vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour PO, BEF, BEG).

- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 14 mai 2011

Règlement Play-off saison 2011-2012

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. **Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale.**

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

MODALITES MESSIEURS ET DAMES :

1. Les play-off sont organisés en première provinciale
2. Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.
Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off monte en régionale.
Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des play-off accède également en régionale.
Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.
Les clubs qualifiés pour les play-off prennent l'engagement de ne pas refuser la montée.
Si un des clubs qualifiés de la 2^{ème} à la 5^{ème} place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€
Il sera alors demandé au club terminant à la 6^{ème} place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée) en remplacement du club s'étant désisté.
S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

Dans le cas où le 6^{ème} remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

- dernière journée de la phase classique : **21 et 22/04/2012**
- 1/2 finale aller : 2-5 3-4 **25/04/2012**
- 1/2 finale retour : 5-2 4-3 **28/04/2012**
- 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4 **01/05/2012**
- finale aller : **04/05/2012**
- finale retour : **08/05/2012**
- finale belle éventuelle : **11/05/2012**

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier
Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.
4. Qualification des joueurs
Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.
5. Réclamations et Plaintes
Le conseil provincial de discipline constitue annuellement une commission play-off composée de trois membres au minimum.

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-off, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Procédure : Par dérogation à la partie juridique toute plainte sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre. Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire de la commission play-off. L'observateur convoque les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le jour suivant à 19 heures au local provincial.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. La table officielle sera tenue par les membres des clubs pouvant être assistés d'un commissaire de table désigné par le CP.

Le Président
Notelaers C

Le Secrétaire
Sonveaux R

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 14 mai 2011

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : L. CAPRON

Vice Président : S. FARAONE

Secrétaire : B. CREMERS

Membres : D. DUPONT, L. RIGAUX, M. CORNEZ , R. GILMAND

Réunions de la Commission :

20/06/2010 – 18/08/2010 – 01/03/2011 – une prévue fin mai 2011

Participations :

CAPRON : 3 participations
FARAONE : 3 participations
CREMERS : 2 participations
DUPONT : 3 participations
RIGAUX : 1 participation
CORNEZ : 3 participations
GILMAND : 2 participations

Coachs provinciaux : M. BORREMANS et P. VERDUN – head-coaches & M. DAMETTO et R. GILMAND, assistants.

La sélection « filles » a bénéficié du soutien de H. Courcelles pour le bon déroulement des entraînements.

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions à savoir : BC Colfontaine, Spirou Jeunes, Union Boraine, Union Féminin Quaregnon, UBC Flénu-Quaregnon, CB Herseaux, Royale Dottignies, BCJS Estaimpuis, La Louvière AM, Dexia Mons Hainaut 2 et le BCO St Ghislain.

Les entraînements ont été, dans la plupart des cas, jumelés. La cohésion de la Commission a été de cette manière augmentée et les contacts entre les sélections « filles » et « garçons » renforcées, les coachs passant d'un groupe à l'autre selon les besoins.

Bilan de la saison 2010-2011

Voir rapports d'activités ci-dessous.

Suite à un rajeunissement imposé par le Département Détection, les dépistages pour les jeunes filles 99 ont commencé début avril.

La saison 2011-2012 se verra donc dotée d'une JRJ en octobre pour la sélection « filles » 98 en plus des JRJ prévues en janvier et mars 2012.

La Présidente
L. CAPRON
06/04/2011

Bilan des activités CTPH « Filles »

Sélection 1997

Les 12 filles retenues + 3 « réserves » ont participé aux activités suivantes :

- 11 entraînements CTPH
- 2 stages CTPH de 3 jours : Août 2010 (Colfontaine) et Toussaint 2010 (La Louvière)
- 1 stage AWBB de 3 jours en janvier 2011 (ADEPS Jambes)
- 2 JRJ : classement 1^{ère} JRJ - Arlon le 16/01/11 : 2^{ème} sur les 5 provinces
classement 2^{ème} JRJ – Jumet le 13/03/11 : 3^{ème} sur les 5 provinces

4 filles sur les 12 ont été retenues par l'AWBB pour le stage régional de Pâques 2011.

Sélection 1998

37 filles sur 42 invitées se sont présentées au 1^{er} entraînement de dépistage en novembre 2010.
7 séances de dépistage ont été organisées depuis.

Sélection 1999

Les filles « 99 » ont été invitées à une première séance de dépistage le 03 avril 2011.

Lysiane RIGAUX
Responsable CTPH « Filles »

Bilan des activités CTPH « Garçons »

Sélection 1997

Les garçons retenus ont participé aux activités suivantes :

- 16 entraînements CTPH
- 2 stages CTPH: 1^{er} stage de 2 jours Août 2010 (Colfontaine)
2^e stage de 3 jours Toussaint 2010 (Havré)
- 1 stage AWBB de 3 jours en Janvier 2011 (ADEPS Jambes)
- 2 JRJ: classement 1^{ère} JRJ à Arlon le 16.01.2011, 3^e sur les 5 provinces
classement 2^{ème} JRJ à Jumet le 13.03.2011, 3^e sur les 5 provinces

4 garçons sur 12 ont été retenus par l'AWBB pour le stage régional de Pâques 2011.

Sélection 1998

100 garçons ont été invités. Les absents ont été réinvités à l'entraînement suivant.
7 séances de dépistage ont été organisées depuis.
Il reste 23 garçons.

Marcel Cornez
Responsable CTPH « Garçons »

Rapport d'activités de la commission de formation des arbitres (CFA)

Président : R. Mosciatti

Secrétaire : S. Poffé

Membres : J-M. Brédat, C. Crappe, M. Guillaums, P. Lecomte, R. Marella, G. Martin, J. Turrisi, M. Vassart.

❖ Réunions de la commission :

	Invitations	Présences	Excusés
Brédat Jean-Michel	5	3	2
Crappe Christian	6*	1	5
Guillaums Michel	5	4	1
Lecomte Pascal	5	4	1
Marella Raphael	5	5	-
Martin Gilles	6*	6	-
Mosciatti Renzo	6*	6	-
Poffé Serge	6*	6	-
Turrisi Joseph	6*	5	1
Vassart Maurice	5	5	-

*Inclus la réunion de bureau le 10-02-2011 5 membres invités

Lors de ces réunions, la CFA a invité des membres de divers comités et départements qui y ont participé.

Une réunion sera encore organisée après le cours d'arbitrage de niveau 3 adapté de Quaregnon.

❖ Réunion Statutaire et tests physiques

Lors de la réunion statutaire du 09-09-2010, sur les 165 arbitres provinciaux ayant renvoyé le formulaire d'inscription, 9 étaient absents et 15 étaient excusés.

Les tests physiques préalables ont été présentés par 56 arbitres, 9 d'entre eux ne les ont pas réussis. Une séance de rattrapage s'est déroulée le 23 septembre 2010, 17 arbitres étaient présents, 10 ont effectué le test et 6 ont réussi.

❖ Bilan colloque

➤ Colloque pour arbitre officiant en P1.

Le colloque de P1 a été une grande réussite.

1 arbitre absent, 1 excusé sur 32 invitations.

Il est dommage de constater le peu d'intérêt des coachs.

➤ Colloque arbitres provinciaux.

10 arbitres étaient présents lors du colloque pour arbitres officiant en P1

42 arbitres étaient présents, 8 excusés lors du colloque donné par Michel à Quaregnon le 29 novembre 2010.

Il est dommage de constater le peu d'intérêt des coachs.

❖ Cours pour officiels de table

A l'initiative du BCJS Estaimpuis, la CFA a organisé un cours pour officiels de table le mardi 08 février 2011 au domaine de Bourgogne – 7730 Estaimbourg.

25 candidats représentant 5 clubs ont participé à ce cours.

❖ Bilan examen candidats arbitres provinciaux

Un examen écrit aura lieu avant le 30 juin 2011 pour les arbitres n'ayant pas encore passé celui-ci, y compris les candidats arbitres de niveau 3 adapté afin de pour voir être proposé à la nomination en qualité d'arbitres provinciaux en cas de réussite.

❖ Bilan candidats régionaux

Le 17 décembre 2010, 16 Arbitres ont été convoqués à Jumet après l'approbation du Président de la CFA, 2 excusés et 1 absent. Deux rencontres de niveau régional (*Femina Quaregnon – R2D vs Spirou PDL – R2D & ABC Peronnes – R1D vs Dexia Namur Capitale – R2D*) ont été dirigées par ces arbitres en attribuant une paire composée par tirage aléatoire à chaque quart-temps. Les rencontres ont été filmées et les arbitres ont été visionnés par quatre évaluateurs. Une évaluation générale de chaque arbitre a également été établie par les coaches de chaque équipe sur base d'un questionnaire prédéfini, tous présentés avec résultats en réunion à la CFA et au CP. Un débriefing commun a été donné en fin de soirée.

Le vendredi 28 janvier 2011 les treize arbitres ayant officié le 17 décembre ont été invités à une projection vidéo des rencontres. 12 présents, 1 absent. Plusieurs séquences leur ont été présentées sur base d'une analyse préalable de plusieurs membres de la CFA. Lors de cette session de conseil et d'analyse, une feuille de briefing d'avant match telle que celle utilisée en division régionale a été remise à tous les arbitres présents.

Suite à cela, un tour de table a été effectué avec les membres présents de la CFA. Après approbation du Président, 8 arbitres ont été sélectionnés et publiquement délibérés pour prendre part à la suite du projet, un stage technique & pratique s'est déroulé les 25 et 26 février 2011 au centre ADEPS de Loverval. La CFA remercie les clubs de Spirou Basket jeunes (0284) et de l'Union Féminin Quaregnon (2360) pour leur accueil dans leurs installations.

Le stage 2011 des candidats régionaux se déroulera à Chevetogne (Namur), du vendredi 29 avril (soir) au dimanche 1er mai 2011 (midi).

Après avoir pris connaissance des critères nécessaires (moyenne des visionnements, tests physiques (2), examens écrits (2) et le stage) un vote secret a eu lieu.

Après dépouillement de celui-ci, la CFA a proposé au CP les candidats suivants :

Messieurs Coppenolle Bastien, Dieu Jason et Thomas Pierre.

Comme réserve Mr. Dufrasnes Thorgal.

Comme élève libre Mr. Fabris Lionel.

❖ Classifications des arbitres et visionnements

La classification des arbitres a été revue le 08/11/2010 et le 02/02/2011. Pour définir la classification des arbitres, la CFA a tenu compte des visionnements, de leurs disponibilités, des tests et de leur présence à l'assemblée statutaire.

La province compte 177 arbitres tous classements confondus dont 12 arbitres de niveau 2.

La province compte 55 arbitres de niveau 1 en ordre de document.

❖ Bilan cours Niveau 1

Deux cours d'arbitre de niveau 1 ont été organisés, le cours initialement prévu à Quaregnon s'est déroulé dans les infrastructures du BCO St. Ghislain, la CFA remercie le club pour son accueil. 23 candidats ont suivi le cours. La CFA remercie également le club Spirou Charleroi pour son accueil lors du deuxième cours. 13 candidats ont suivi le cours.

❖ Bilan cours Niveau 2

La CFA remercie le club UBCF Quaregnon pour son accueil. 15 candidats ont suivi le cours.

❖ Bilan cours d'arbitrage Niveau 3 adapté

Un cours d'arbitrage niveau 3 adapté aura lieu les 26-27-28/04 et 2-3-5/05 de 19h à 22h à la salle Hismans de Quaregnon.

❖ Bilan des arbitres de Niveau1 et Niveau2➤ Niveau1

Des 36 arbitres de niveau 1 qui ont suivi le cours lors de la saison 2010-2011, 15 ont fait parvenir leur fiche de prestations au secrétaire de la CFA.

Cinq arbitres de niveau1 ont suivi le cours niveau2.

➤ Niveau2

Des 15 arbitres de niveau2 qui ont suivi les cours lors de la saison 2010-2011, 6 ont fait parvenir leur fiche de prestations au secrétaire de la CFA.

A neuf reprises le secrétaire de la CFA à informé le CP de l'évolution de réception des fiches de prestations des arbitres de Niveau1 et 2 pour application du PC 1.

❖ Audition d'arbitres

Une réunion de bureau a été organisée suite a une demande d'arbitres d'être auditionnés.

❖ Divers

La CFA remercie tous les clubs qui ont mis à disposition leurs installations et leur matériel.

Serge Poffé
(Secrétaire)

Renzo Mosciatti
(Président)